

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°18/2026**

Date convocation	: 16/03/2026
Nombre de conseillers en exercice	: 15

Présents	: 15
Votants	: 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LARROQUE Marc, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : Mesdames Line GAL-SIPEIRE, Véronique FONTENEAU, Sonia COULOT, Marianne GREGOIRE, Marie MILETTO, Ursula OUGUERGOUZ, Florence KURZAWA.

Messieurs : Marc LARROQUE, Gérard CAFFORT, Paul MARTIN, Cédric MAHIQUES, Régis COMBERNOUX, Marthino DE PASSOS, Olivier MORICEAU, Maxime VASSEUR.

Procuration (s) :

Absents :

Secrétaire de séance : Cédric MAHIQUES

Objet : Délibération procédant à l'élection des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 et L. 2122-10 ;

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tenant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, et notamment son article 1 ;

Vu la délibération n°17/2026, du 20 mars 2026, fixant le nombre de postes d'adjoints au maire ouverts.

Considérant que l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en cas de nouvelle élection du maire, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints sans que les adjoints ne doivent aux préalables se déclarer démissionnaires.

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publiée le 26/03/2026

ID :030-213003064-20260320-182026-DE

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret.

Monsieur le Maire Présente une liste composée de :

- M. Gérard CAFFORT
- Mme Line GAL-SIPEIRE
- M. Cédric MAHIQUES

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Un seul tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 01

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 14

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante (à déduire) : 00

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 07

La liste M. Gérard CAFFORT, Mme Line GAL-SIPEIRE et M. Cédric MAHIQUES a obtenu quatorze voix.

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints au maire.

Le Conseil Municipal à la majorité :

APPROUVE l'élection des adjoints,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Gard

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa motivation et/ou publication :

D'un recours administratif ; dans l'hypothèse où la délibération critiquée est maintenue, il appartient au requérant de saisir le Tribunal Administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois : soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ; soit à compter de l'expiration du délai de deux mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé par l'administration pendant deux mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes (30) : par courrier à l'adresse - 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES ; de manière dématérialisée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publiée le 26/03/2026

ID :030-213003064-20260320-182026-DE